



Entente Intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice

Budget 2024

Adopté par le Comité le 5 juillet 2023

Calcul des coûts immobiliers à transférer à l'exploitation	1
Répartition des coûts entre les communes	2
Coûts par jour/enfant et taux d'occupation	3
Comptes de fonctionnement	4

La répartition des coûts entre les communes est basée sur la dernière convention qui prévoit à son article 4 une séparation entre les charges d'exploitation et les charges immobilières.

Les premières sont réparties entre les communes selon les taux d'occupation effectifs et les secondes selon les taux de propriété.

Pour les comptes indiqués ci-dessous, les montants doivent être répartis entre charges d'exploitation et charges immobilières en fonction des semaines d'occupation du chalet. Pour l'exercice 2023, le taux attribué aux charges d'exploitation a été arrêté à 78.8%, soit 41 semaines d'occupation sur 52. (36 semaines d'écoles et 5 semaines de camps de vacances)

Les autres comptes de la section 350 "Alouettes Immobilier" sont attribués uniquement aux charges immobilières.

Compte	Désignation	BUDGET		Exploitation		Immobilier	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
350.3011	Traitements nettoyage des chalets	45'400.00		35'800.00		9'600.00	
350.3030	Cotisations AVS-AI-AC	4'500.00		3'500.00		1'000.00	
350.3040	Cotisations à la caisse de pension	5'400.00		4'300.00		1'100.00	
350.3050	Assurances de personnes	3'500.00		2'800.00		700.00	
350.3121	Achats d'eau	1'200.00		900.00		300.00	
350.3123	Achats d'électricité	7'800.00		6'100.00		1'700.00	
350.3124	Achats de combustible de chauffage	18'700.00		14'700.00		4'000.00	
350.3141.02	Entretien courant des chalets	29'100.00		22'900.00		6'200.00	
350.3142	Entretien des routes	3'500.00		2'800.00		700.00	
350.3145.01	Entretien courant des parcs et zones de loisirs	10'000.00		7'900.00		2'100.00	
350.4361	Remboursements de traitements		-		-		-
350.4364	Remboursements d'assurances		-		-		-
Totaux		129'100.00	-	101'700.00	-	27'400.00	-

La somme nette de fr. 101'700.- est transférée de l'immobilier à l'exploitation au moyen d'une imputation interne par les comptes 350.4904 et 570.3904.

Méthode de répartition des coûts

Immobilier Le total des coûts nets est réparti selon le pourcentage de propriété de chaque commune (Crissier 32.40% - Ecublens 53.04% - Saint-Sulpice 14.56%).

Exploitation L'unité d'imputation des coûts est le jour/enfant pour tenir compte de la durée variable des camps.

Les coûts des camps scolaires et des camps de vacances sont déterminés de manière distincte.

camps scolaires Le total des coûts nets est réparti en fonction de la participation effective des enfants de chaque commune (coût identique pour chaque commune).

camps de vacances La participation des parents hors-communes est déduite du coût total brut.

Le résultat obtenu est réparti selon le nombre de jours/enfant effectif de chaque commune (à ce niveau, coût identique pour chaque commune).

La participation encaissée des parents est imputée séparément à chaque commune (coût différent en fonction du taux de participation des parents).

Répartition des coûts d'exploitation par catégorie

Nombre de jours enfants y compris hors-communes

Coûts d'exploitation sans déduction de la participation des parents

Remboursement du canton moniteurs J+S (compte 570.4513)

Participation des parents hors-communes

Coûts nets d'exploitation par catégorie

1) + 2) estimations basées sur la moyenne des dernières années avant Covid

Total	école	vacances
8'010	7'400 ¹⁾	610 ²⁾
743'200.00	686'600.00	56'600.00
-24'000.00	-24'000.00	-
-12'000.00	-	140 -12'000.00
707'200.00	662'600.00	44'600.00

Répartition des coûts

Coûts nets immobiliers

Coûts nets d'exploitation école ³⁾

3) sans participation des parents encaissée directement par les communes

Coûts bruts d'exploitation vacances

Participation des parents vacances

Coûts nets d'exploitation vacances

Total		Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
% propriété	montant	% propriété	montant	% propriété	montant	% propriété	montant
100.00%	55'800.00	32.40%	18'100.00	53.04%	29'600.00	14.56%	8'100.00
jours/écolier	montant	jours/écolier	montant	jours/écolier	montant	jours/écolier	montant
7'400	662'600.00	2'400	214'900.00	3'900	349'200.00	1'100	98'500.00
* jours/vacancier	montant	jours/vacancier	montant	jours/vacancier	montant	jours/vacancier	montant
470	44'600.00	110	10'400.00	300	28'500.00	60	5'700.00
montant effectif		montant effectif		montant effectif		montant effectif	
-30'700.00		-8'000.00		-19'000.00		-3'700.00	
470	13'900.00	110	2'400.00	300	9'500.00	60	2'000.00

* sans hors-communes

Récapitulation

Coûts nets immobiliers

Coûts nets d'exploitation école ³⁾

Coûts nets d'exploitation vacances

Total des coûts par commune - Budget 2024

Voir commentaire au cpte 570.4523.0

Budget 2023

Comptes 2022 (ouverture au 07.02.2022, Covid-19)

Total	Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
montant	coût jour/enfant	coût total	coût jour/enfant	coût total	coût jour/enfant	coût total
55'800.00	7.20	18'100.00	7.05	29'600.00	7.00	8'100.00
662'600.00	89.55	214'900.00	89.55	349'200.00	89.55	98'500.00
13'900.00	21.80	2'400.00	31.65	9'500.00	33.35	2'000.00
732'300.00		235'400.00		388'300.00		108'600.00
666'500.00		214'500.00		353'900.00		98'100.00
579'345.31		180'988.20		344'904.11		53'453.00

Décomposition du coût complet

Coût complet par jour/enfant **école** ³⁾ Budget 2024
 Coût complet par jour/enfant **vacances**

Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
<i>immob. + exploit.</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>immob. + exploit.</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>immob. + exploit.</i>	<i>coût jour/enfant</i>
7.20 + 89.55	96.75	7.05 + 89.55	96.60	7.00 + 89.55	96.55
7.20 + 21.80	29.00	7.05 + 31.65	38.70	7.00 + 33.35	40.35

Budget 2023

5.60 + 82.45	88.05	5.40 + 82.45	87.85	5.50 + 82.45	87.95
5.60 + 22.75	28.35	5.40 + 23.00	28.40	5.50 + 22.00	27.50

3) sans participation des parents encaissée directement par les communes

Fréquentation et coût moyen pondéré

Ecole (sans déduction particip. parents)
 Vacances (avec déduction particip. parents)
 Coût moyen pondéré - Budget 2024

Total	Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
<i>nb. jours/enfant</i>	<i>nb. jours/enfant</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>nb. jours/enfant</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>nb. jours/enfant</i>	<i>coût jour/enfant</i>
7'400	2'400	96.75	3'900	96.60	1'100	96.55
470	110	29.00	300	38.70	60	40.35
7'870	2'510	93.80	4'200	92.45	1'160	93.65

Budget 2023

8'130	2'570	85.50	4'485	82.55	1'075	85.15
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Comparaison occupation/propriété

Taux d'occupation - Budget 2024

	Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
	<i>moyenne pondérée</i>		<i>moyenne pondérée</i>		<i>moyenne pondérée</i>	
école	32.43%	31.89%	52.70%	53.37%	14.86%	14.74%
vacances	23.40%		63.83%		12.77%	

Taux d'occupation - Budget 2023

école	32.43%	31.53%	52.70%	54.02%	14.86%	14.45%
vacances	19.64%		71.43%		8.93%	

Taux de propriété

	32.40%		53.04%		14.56%	
--	---------------	--	---------------	--	---------------	--

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
350	LES ALOUETTES - IMMOBILIER	245'700.00	245'700.00	164'300.00	164'300.00	146'445.10	146'445.10
350.3011 *	Traitements nettoyage des chalets	45'400.00		44'000.00		35'614.10	
350.3030	Cotisations AVS-AI-AC	4'500.00		4'300.00		3'378.70	
350.3040	Cotisations à la caisse de pensions	5'400.00		5'100.00		4'632.00	
350.3050 *	Assurances de personnes	3'500.00		1'600.00		2'693.75	
350.3121	Achats d'eau	1'200.00		1'000.00		829.70	
350.3123 *	Achats d'électricité	7'800.00		7'800.00		5'715.00	
350.3124 *	Achats de combustible de chauffage "pellets"	18'700.00		15'200.00		14'426.10	
350.3141.01 *	Entretien appartement PPE "Les Ravaires"	7'900.00		6'200.00		5'950.00	
350.3141.02 *	Entretien courant des chalets	29'100.00		15'900.00		29'379.40	
350.3141.03 *	Rénovation des chalets	66'000.00		17'000.00			
350.3142	Entretien des routes	3'500.00		3'500.00		3'169.70	
350.3145.01 *	Entretien courant des parcs et zones de loisirs	10'000.00		5'000.00		4'739.80	
350.3186	Assurances bâtiments	5'700.00		5'700.00		5'559.60	
350.3191 *	Impôts et taxes	7'000.00		7'000.00		5'357.25	
350.3801	Attribution au fonds de rénovation	30'000.00		25'000.00		25'000.00	
350.4231.01	Loyer appartement PPE "Les Ravaires"		14'200.00		14'200.00		14'208.00
350.4231.02	Location ponctuelle des chalets		8'000.00		8'000.00		7'982.00
350.4231.03	Location de studios						1'400.00
350.4523.0 *	Participation des communes - immobilier		55'800.00		43'600.00		48'443.65
350.4523.01	Part. frais immobilier - Crissier 32.40 %		18'100.00		14'100.00		15'695.75
350.4523.02	Part. frais immobilier - Ecublens 53.04 %		29'600.00		23'200.00		25'694.50
350.4523.03	Part. frais immobilier - St-Sulpice 14.56 %		8'100.00		6'300.00		7'053.40
350.4801 *	Prélèvement dans le fonds de rénovation		66'000.00		17'000.00		
350.4904 *	Imputation interne de frais immobiliers		101'700.00		81'500.00		74'411.45

350.3011	Traitements nettoyage des chalets Y compris indexation estimée à 3 %.
350.3050	Assurances de personnes Dès 2021, les taux des primes ont fortement augmenté à cause de la sinistralité. En raison d'un oubli, les budgets 2022 et 2023 n'avaient pas été adaptés.
350.3123	Achats d'électricité Budget basé sur une consommation de 18'000 kWh au tarif de 25 cts (2023 =18.15 cts), plus les taxes, abonnements et contributions aux réseaux.
350.3124	Achats de combustible de chauffage "pellets" Consommation estimée à 34'000 kg, moyenne des cinq dernières années, au prix de fr. 55.-/100 kg.
350.3141.01	Entretien appartement PPE "Les Ravaires" Compte tenu des travaux de rénovation à entreprendre, toiture et chauffage, augmentation de la contribution au fonds de rénovation de fr. 15.- à fr. 35.- par millième décidée par l'Assemblée générale du 25 mars 2023.
350.3141.02	Entretien courant des chalets Y compris Fr. 14'000.- pour le remplacement d'un premier tiers des luminaires fluorescents par des LED pour l'éclairage normal et pour celui de secours suite à l'interdiction de vente décrétée en Suisse dès l'été 2023. Les deux tiers restants seront changés en 2025 et 2026, en fonction des besoins pour l'éclairage normal, sachant que l'éclairage LED est souvent plus performant.
350.3141.03	Rénovation des chalets Dans le cadre de la mise en conformité de la sécurité incendie, installation de deux exutoires à fumée et remplacement de certaines portes par des modèles répondant à la norme EI30. Ces travaux sont entièrement financés par le fonds de rénovation, voir compte 350.4801.
350.3145.01	Entretien courant des parcs et zones de loisirs Y compris remplacement des copeaux des places de jeu par un revêtement amortissant.
350.3191	Impôts et taxes La perception de la taxe d'épuration basée sur le nombre de lits devrait à nouveau être perçue suite à l'adoption d'un nouveau règlement.
350.4523.0	Participation des communes - immobilier L'augmentation est principalement due aux coûts d'entretien et de rénovation des chalets (cptes 350.3141.02 et .03).
350.4801	Prélèvement dans le fonds de rénovation Voir comptes 350.3141.03 et 350.3145.02. Situation prévisible du fonds de rénovation, compte 9281.01 : Solde au 31.12.2022 : fr. 31'217.45 Attributions 2023 + 2024 : fr. 55'000.-- Prélèvement 2023 : ./ fr. 17'000.-- Prélèvement 2024 : ./ fr. 66'000.-- Solde au 31.12.2024 : fr. 3'217.45
350.4904	Imputation interne de frais immobiliers Transfert d'une partie des coûts immobiliers à l'exploitation, voir explications en page 1 et contrepartie au compte 570.3904.

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
570	LES ALOUETTES - EXPLOITATION	756'900.00	756'900.00	707'900.00	707'900.00	611'618.06	611'618.06
570.3003	Jetons de présence du comité	14'900.00		14'900.00		14'900.00	
570.3011.0 *	Traitements	304'200.00		286'300.00		266'812.85	
570.3011.01	Pour la responsabilité du chalet	22'600.00		21'600.00		21'034.00	
570.3011.02	Pour l'animation	100'100.00		96'500.00		86'876.00	
570.3011.03	Pour la cuisine	142'500.00		136'200.00		129'303.70	
570.3011.05	Pour les sports	12'000.00		12'000.00		10'739.15	
570.3011.06 *	Pour les moniteurs et monitrices	27'000.00		20'000.00		18'860.00	
570.3030	Cotisations AVS-AI-AC	29'200.00		28'200.00		23'219.15	
570.3040	Cotisations à la caisse de pensions	40'700.00		38'900.00		34'566.00	
570.3050 *	Assurances de personnes	23'300.00		10'100.00		18'784.90	
570.3060 *	Indemnisation et rbt de frais	7'500.00		7'500.00		6'638.80	
570.3080 *	Personnel intérimaire facturé par des tiers	10'000.00		10'000.00		9'354.80	
570.3090 *	Formation professionnelle	1'500.00		1'500.00		660.00	
570.3099	Charges diverses autorités & personnel	2'500.00		2'500.00		1'175.20	
570.3101	Imprimés et fournitures de bureau	500.00		500.00		262.05	
570.3102	Frais d'annonces, cotisations, journaux	1'100.00		1'200.00		615.00	
570.3103	Fournitures scolaires et d'animation	100.00		100.00		143.10	
570.3122	Achats de gaz et charbon pour la cuisine	1'100.00		1'000.00		1'185.20	
570.3124 *	Achats d'essence pour les véhicules	1'400.00		1'600.00		1'363.58	
570.3131 *	Achats de produits alimentaires	88'000.00		97'000.00		58'279.80	
570.3132	Achats de médicaments	500.00		500.00		376.40	
570.3133	Produits de nettoyage et de désinfection	5'000.00		5'000.00		3'288.27	
570.3135	Achats d'outillage	300.00		300.00		179.45	
570.3151	Entr. mobilier et équip. technique de bureau	500.00		1'500.00		2'036.80	
570.3152	Entr. mobilier et équipements scolaires	100.00		100.00			
570.3153 *	Entr. mobilier et équipement des chalets	5'300.00		3'500.00		2'180.80	
570.3155 *	Entretien des véhicules	2'000.00		1'000.00		1'023.80	
570.3156	Entr. matériel pour sports et activités ludiques	6'000.00		6'000.00		4'861.47	
570.3163	Leasing du véhicule	5'200.00		5'200.00		5'180.40	
570.3181	Affranchissements et frais CCP et banque	500.00		500.00		243.04	
570.3182 *	Frais de télécommunications	3'700.00		3'600.00		3'686.90	
570.3185.01	Fiduciaire et frais de gestion	10'600.00		10'400.00		10'423.25	
570.3185.02 *	Site internet	2'000.00		1'000.00		1'793.75	
570.3186.01	Assurances de choses	4'400.00		4'400.00		4'326.00	
570.3186.02	Assurances accidents des élèves	1'300.00		1'300.00		818.10	
570.3186.03 *	Assurances des véhicules	1'500.00		1'500.00		1'971.75	

570.3011.0	Traitements Y compris indexation estimée à 3 %.
570.3011.06	Pour les moniteurs et monitrices Ajout d'un montant de fr. 7'000.- pour la rémunération des enseignantes qui se partagent une classe afin qu'elles restent présentes durant l'entier de la semaine à Morgins.
570.3050	Assurances de personnes Dès 2021, les taux des primes ont fortement augmenté à cause de la sinistralité. En raison d'un oubli, les budgets 2022 et 2023 n'avaient pas été adaptés.
570.3060	Indemnisation et rbt de frais Y compris frais de repas des civilistes pour les week-ends et les jours fériés fr. 4'600.-.
570.3080	Personnel intérimaire facturé par des tiers Rémunération des deux civilistes et forfait de fr. 1'000.- pour un moniteur de ski en cas de besoin.
570.3090	Formation professionnelle Formation continue à la sécurité et perfectionnement pour le maintien des certifications Jeunesse et Sport et Accompagnateur en montagne.
570.3124	Achats d'essence pour les véhicules Ce compte est influencé principalement par l'évolution du prix du diesel. Depuis l'acquisition du véhicule les données sont les suivantes : Estimation 2024 : 6'000 km - consommation 10.5 litres/100 km - fr. 2.20 Estimation 2023 : 6'000 km - consommation 10.7 litres/100 km - fr. 2.50 2022 : 5'882 km - consommation 10.5 litres/100km - fr. 2.21 2021 : 5'331 km - consommation 10.6 litres/100km - fr. 1.78 2020 : 6'265 km - consommation 10.5 litres/100km - fr. 1.55
570.3131	Achats de produits alimentaires Les augmentations de prix estimées pour 2023 sont compensées par les gains réalisés dans le cadre de l'extension de la pratique "fait maison" mise en oeuvre par le nouveau personnel de cuisine.
570.3153	Entr. mobilier et équipement des chalets Y compris achat d'un laminoir manuel de table pour la fabrication maison des pâtes pour les quiches, tartes et gâteaux.
570.3155	Entretien des véhicules Y compris remplacement de quatre pneus.
570.3182	Frais de télécommunications Y compris alarme incendie et redevance Suisa.
570.3185.02	Site internet Y compris mise à jour de sécurité, Fr. 1'000.-. Les versions des langages de programmation utilisés (PHP et Joomla) évoluent chaque année. Il est nécessaire de faire les migrations aux versions les plus récentes tous les deux ans afin de bénéficier en permanence des maintenances de sécurité.
570.3186.03	Assurances des véhicules En 2022, franchise de fr. 500.- pour un sinistre "collision avec un véhicule tiers".

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
570.3187	Frais de blanchisserie	10'000.00		10'000.00		8'236.25	
570.3188	Transports et remontées mécaniques	54'000.00		54'000.00		34'687.00	
570.3189	Billets entrées, locations salles & frais div. camps	2'000.00		1'000.00		1'478.00	
570.3191	Taxes de séjour	13'700.00		13'700.00		11'992.75	
570.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	400.00		400.00		399.00	
570.3199	Frais divers	200.00		200.00		63.00	
570.3904 *	Imputation interne de frais immobiliers	101'700.00		81'500.00		74'411.45	
570.4273	Location de matériel de ski		600.00		400.00		325.00
570.4331.0	Participation des parents aux camps de vacances		42'700.00		47'200.00		39'000.00
570.4331.01	Crissier - particip. parents camps vacances		8'000.00		6'900.00		10'836.00
570.4331.02	Ecublens - particip. parents camps vacances		19'000.00		25'000.00		12'938.00
570.4331.03	St-Sulpice - particip. parents camps vacances		3'700.00		3'200.00		4'056.00
570.4331.10	Autres com. - particip. parents camps vacances		12'000.00		12'100.00		11'170.00
570.4362 *	Prestations en nature		10'800.00		11'400.00		10'080.00
570.4513	Remboursement du canton moniteurs J+S		24'000.00		24'000.00		25'028.20
570.4523.0 *	Participation des communes - exploitation		676'500.00		622'900.00		530'901.66
570.4523.01	Participation frais d'exploitation - Crissier		217'300.00		200'400.00		165'292.45
570.4523.02	Participation frais d'exploitation - Ecublens		358'700.00		330'700.00		319'209.61
570.4523.03	Participation frais d'exploitation - St-Sulpice		100'500.00		91'800.00		46'399.60
570.4653	Subventions pour le sport		1'900.00		1'400.00		1'920.00
570.4690 *	Recettes diverses		400.00		600.00		4'363.20
350	LES ALOUETTES - IMMOBILIER	245'700.00	245'700.00	164'300.00	164'300.00	146'445.10	146'445.10
570	LES ALOUETTES - EXPLOITATION	756'900.00	756'900.00	707'900.00	707'900.00	611'618.06	611'618.06
	TOTALISATION	1'002'600.00	1'002'600.00	872'200.00	872'200.00	758'063.16	758'063.16

570.3904	Imputation interne de frais immobiliers Contrepartie du compte 350.4904.
570.4362	Prestations en nature Repas pris par le personnel au chalet.
570.4523.0	Participation des communes - exploitation Les participations des communes sont influencées par le taux de fréquentation qui dépend du nombre moyen d'enfants par camp et par la planification des semaines attribuées à chacune des communes, établie conjointement par les directions des établissements scolaires. Les principales variations entre le budget 2024 et le budget 2023 concernent les salaires et charges sociales (570.3011 à 570.3050), les achats de produits alimentaires (570.3131) et la part des frais immobiliers imputés à l'exploitation (570.3904).
570.4690	Recettes diverses Diminution de l'utilisation du véhicule par l'intendant à titre privé.